

Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 28 avril 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (473r, 474v, 475r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 28 avril 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43260>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 avril 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin indique à Lecoq de Boisbaudran que son capital s'est accru de 250 000 à 300 000 F depuis la demande en séparation et qu'il n'a pas, depuis la demande, dépensé en construction une somme égale au montant des bénéfices. Il presse Lecoq de Boisbaudran de venir à Guise. Il lui demande le montant de la provision à lui verser. Il lui communique l'état de son capital et lui indique qu'il doit absolument entreprendre pour 100 à 150 000 F de constructions nouvelles dans l'usine et au Familistère. Le folio 475v présente un état détaillé du capital au 20 novembre 1863 et au 31 janvier 1865.

Mots-clés

[Construction](#), [Consultation juridique](#), [Familistère](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guid le 28 avril 1863

Mr. Leroy De Boisbaudran

Monseigneur l'ingénieur a été
établi par moi pour venir de
tout le parti que j'ai à présent sur
l'ordre de demande de M. Godin mon
capital de 250 à 300 mille
francs. Soyez bien persuadé qu'il
n'aurait pas été autrement si l'ingénieur
avait été à faire plaider le contraire
de ce qu'il a prétendu. J'approuve tout
ce que j'ai fait depuis le jour de la
dernière réunion ~~le~~ avec la même
mme égal à mes bénéfices sur
construction. dont la valeur totale
serait il n'y a pas de plus difficile
telle chose à faire que de faire
dans l'état de cette affaire. Il ne paraît
de la plus grande urgence qu'
vous vouliez examiner les études
et y donner le temps nécessaire pour
que nous soyons bien placés sur tous
les points de la question à donner à
cette affaire car non seulement les
autres de moins pour aussi bien
de me bien faire sur la question

que je dois apporter dans mes affaires
et dans mon industrie.

Veuillez me dire si vous le jugez a
propos la provision que je fais dans
adresser si par circulation a des
habitants, vous ne prétiez venir de
tout le moins

je vous remets ci dessous l'état
tres approximatif de la composition de
mon capital general au jour de la
demande de M^{me} Godin et a quel est
a peu pres aujourd'hui et présente le
plus grand taux que ne pas laisser
perdre mes affaires d'attraquer de
suite pour 100 a 120 mille francs de
constructions nouvelles dans mon atelier
et dans ma cité ouverte en prenant
une liquidation qui mousse de faire
ce taux malgré la dilatation des pourraient
je suis dans un vaste embarras en me
souignant obligé de laisser les choses en
souffrance. ne sachant pas si l'ont
même que de mon intérêt de marcher
quand même

Veuillez agréer Monsieur
Mes virements parfaites

Godin

actif au 20/9/66

1563 francs 65 centimes

		actif au 20/9/66
terres et batiments du château	fr 600 406	600.000
capital dans la banque de Belgique	300 655	300.000
provisoire familiére	636 902	636.000
seconde familiére	90.000	260.000
l'ensemble y sont dans		
meubles	100.000	100.000
matériel général de la maison	294 938	333.000
meubles personnels	37 003	37
meubles et équipement		
meubles	1207 060	1207.000
garniture	39 656	39
meubles et portefeuille	23 000	
	fr 2332 935	2332.935

218.43
339.163